

Compte-rendu de la réunion de bassin des documentalistes

mercredi 27 avril 2011 – Koné

Contexte

Une demi-journée de formation « mutualisation des ressources culturelles du Territoire », organisée par Mme. Lehoullier, a réuni l'ensemble des documentalistes (privé et public) des bassins Est et Ouest (de Thio à Ouégoa), ainsi que les professeurs de Lettres et ceux engagés dans des projets culturels et/ou artistiques. Les documentalistes du bassin Ouest se retrouvaient l'après-midi pour une demi-journée de réunion de bassin, autour de la question, entre autres, de la place du documentaliste dans la validation des compétences 6 et 7 du socle commun.

↳ Les limites de cette journée

Plusieurs facteurs ont été des freins au bon déroulement de la réunion des documentalistes, initialement prévue.

1. Le lieu de la réunion : il n'était pas précisé sur la convocation, et Mme. Lehoullier nous a dit que nous restions à l'auditorium de la médiathèque de Koné. A 13h30, en reprenant le travail, nous n'avions pas de table autour de laquelle nous asseoir, un vidéoprojecteur était à disposition. En fait d'échanges, j'ai dû animer la réunion, debout, face à mes collègues, façon amphithéâtre... J'ai ensuite appris que le collège de Koné nous attendait à 13h30, avec du café !
2. Les collègues présents : tous les documentalistes réunis le matin ont été convoqués pour l'après-midi. Nous n'étions plus dans l'esprit « réunion de bassin », mais regroupement des documentalistes de brousse.
3. Le thème de la convocation : la validation des compétences 6 et 7 du socle commun par le documentaliste. Sachant que, parmi nous, des collègues de lycée étaient présents, ce thème était plutôt inadapté pour eux. Ces collègues ont joué le jeu et sont restés avec les enseignants de collège.
4. Le temps imparti : la convocation était de 13h30 à 15h (la formation du matin ayant fini à 12h30), ce qui représentait 1h½ de réunion, soit un temps très court.

↳ Collègues présents :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| - Collège de Pouebo (Hippolyte Bonou) | - collège de Kouaoua |
| - collège de Hienghène | - collège de Canala |
| - lycée de Touho | - collège de Bourail |
| - collège de Poindimié | - collège de Poya |
| - lycée de Poindimié | - lycée de Pouembout |
| - collège de Mou, Ponérihouen | - collège de Tieta, Voh |
| - collège de Wani, Houaïlou | - collège de Baganda, Kalaa-Gomen |
| - collège de Do Neva, Houaïlou | |

↳ Ordre du jour : la place du documentaliste dans la validation des compétences 6 et 7 du socle commun.

Contenu des échanges

Face à l'inattendu de la situation (spécifiquement pour moi qui devait « animer » une réunion de bassin), nous nous sommes mis d'accord pour profiter de cette convocation, pour faire connaissance, et pour échanger quelques informations, plus particulièrement autour du socle commun et du livret de compétences. Nous avons pu retourner la situation à notre avantage.

↳ Questions pour un champion

Après les présentations, la documentaliste de Do Neva étant parmi nous, j'ai souhaité que le projet « Questions pour un champion », organisé par les 1^{ère} Bac Pro de Do Neva, soit présenté. Pour avoir « testé » la 1^{ère} édition, très réussie, il me semblait qu'il était important de partager cette expérience. Destiné aux élèves de 3^{ème}, le challenge sollicite leurs connaissances autour de la santé et de la sexualité. D'autre part, il encourage l'autonomie (recherches au CDI pour préparer les différentes épreuves), la confiance en soi et la capacité à se mettre en avant, à paraître devant un public, devant un jury. Autant de compétences qui peuvent être prises en compte pour la validation du socle commun.

Si vous voulez inscrire des élèves de 3^{ème}, vous pouvez proposer le projet à la classe et ne travailler qu'avec des élèves volontaires. Vous pouvez aussi solliciter le professeur de SVT pour faire participer une ou plusieurs classes.

Pour rappel, un questionnaire (QCM) est envoyé dans l'établissement : il s'agit de la première phase. L'heure et le jour où les élèves remplissent le questionnaire sont définis par l'organisation.

Le collège renvoie les questionnaires qui sont corrigés par les élèves de Do Neva. Les deux premiers du collège sont sélectionnés pour participer à la finale qui aura lieu à Do Neva, à travers 2 épreuves. Une première épreuve éliminatoire et une deuxième épreuve pour désigner le grand gagnant. Des lots sont remis aux élèves ayant participé.

Ce sujet a donc été le point de départ d'une discussion autour de la reconnaissance de notre fonction...

↳ Le socle commun et le livret de compétences

Un rappel des textes a été donné en pointant la conséquence inéluctable des conditions de délivrance du brevet : tout élève qui réussit son brevet voit ses compétences validées (si elles ne l'étaient pas toutes), la délivrance du brevet étant soumise à l'appréciation d'un jury, et à la maîtrise du socle¹. Sur Eduscol² : « À compter de la session 2011, le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun au palier 3. »

Dès lors, on peut légitimement se poser la question de l'intérêt d'une validation contraignante. Une validation des compétences, de manière globale, est suffisante pour les élèves sans problème, les autres pouvant être évalués sur les items particulièrement sensibles pour eux³

Il a été relevé que le travail de validation des compétences du socle doit être poursuivi en lycée lorsque qu'un élève a quitté la 3^{ème} sans la maîtrise du socle.

Un constat : l'ensemble des collègues sont investis dans des actions pédagogiques.

Un manque de reconnaissance institutionnel : à chaque fois qu'une directive pose problème, que l'on ne sait pas qui va l'appliquer dans l'établissement, les documentalistes sont sollicités. Et lorsque le documentaliste demande à être reconnu comme membre de la communauté enseignante, à avoir des moyens, et être payé comme tel, ce n'est pas possible (IPE et non HSE pour les actions culturelles, demi

¹ Ministère de l'Éducation Nationale [en ligne]. Le diplôme national du brevet, mise à jour : mai 2011. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-brevet.html>

² Eduscol [en ligne]. Socle commun, livret personnel de compétences, mise à jour : 25/02/2011. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/pid23228-cid49889/livret-personnel-de-competences.html>

³ Site académique socle Grenoble [en ligne]. Académie de Grenoble, 17/06/2010, mise à jour 14/11/2010. Journée de l'inspection, Socle commun de connaissances et de compétences, évaluation/validation. Disponible sur : <http://www.ac-grenoble.fr/socle/file/animations-juin-2010/evaluation-socle-sacoche-juin-2010.pdf>

ISO, HSE à un taux inférieur pour l'accompagnement éducatif, pas de possibilité d'être professeur principal sur le Territoire, quand c'est demandé,...).

Une lecture précise des différents items a été faite, pour conclure que :

- la compétence 6 relevait très nettement du ressort du professeur d'éducation civique, éventuellement le documentaliste peut se prononcer pour l'item 2.
- La compétence 7 relevait de tous, et en effet, le documentaliste peut être consulté pour les trois items.

Récapitulatif : nous nous accordons sur l'idée que d'une manière générale, le documentaliste devrait avoir un rôle consultatif pour la validation du socle commun. D'une part il ne touche pas tout le public de l'établissement, d'autre part il n'a pas les moyens horaires pour être investi dans les processus de validation.

En revanche, si un projet d'établissement précise et confirme la place du documentaliste dans les projets, que son rôle est clairement défini (formation, investissement pour le FSE, mise en place de projets culturels, scientifiques ou artistiques, participation au projet d'orientation,...) il peut en effet participer, non seulement à la validation de la compétence 7 du socle commun et à un item de la compétence 6 (item « avoir un comportement responsable ») mais aussi à d'autres compétences (1 et 4 notamment).

Conclusion

Pour de simples raisons d'organisation, on ne peut pas considérer cette réunion comme faisant partie des traditionnelles réunions de bassin. C'est pourquoi, pour le bassin brousse Sud-Ouest, nous demandons de pouvoir bénéficier, si possible, de 3 autres réunions avant la fin de l'année scolaire. Une en juin, une en août et une en octobre.

Parmi les collègues réunis ce jour, il nous paraît raisonnable de pouvoir être consultés pour la validation des compétences du socle. Pour une validation officielle, il serait préférable que nos actions soient définies concrètement et que notre implication dans les apprentissages soit reconnue comme telle (heures d'enseignement pondérées, ISO, inspection, rémunération heures supplémentaires,...).

Notons que, pour le bassin de la côte Est, un document de répartition de la validation par discipline a été distribué aux enseignants. A priori, ce document de travail n'inclut pas le documentaliste pour la validation des compétences du socle.

Malgré tout, notre priorité reste et restera les apprentissages de nos élèves, la formation à la maîtrise de l'information, pour aider les élèves à devenir des citoyens autonomes et responsables, aptes à se former tout au long de leur vie.